



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION 7 février 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 janvier 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Adjoint  
Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jacky JOANNIS, Mme Pascale AMIOT excusés et représentés, Mme SAMOUR excusée, Mr Henri SILVAN, Mmes Marie LEGENDRE et Isabelle MAOUNY

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

-----

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. Morel, adjoint aux finances, donne lecture du débat d'orientation budgétaire 2006 qui présente : le rappel de la situation internationale et nationale, les points essentiels de la Loi de Finances 2006, la situation fiscale et l'endettement de la commune, les objectifs communaux et notamment les grands travaux.

### AUDIT ASSURANCES

Les contrats d'assurance couvrant les risques : – multirisques dommage aux biens – responsabilité civile – flotte automobile – auto mission – protection juridique - signés avec SMACL, et risques statutaires avec GRAS SAVOYE-CNP arrivent à échéance en fin d'année 2006, il convient de lancer une mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés et leur établissement.

### ASSURANCES SMACL – AVENANTS

La Société SMACL, assureur communal nous transmet un avenant constatant les changements intervenus dans la nature ou la composition des risques assurés au cours de l'exercice 2005, à savoir :

- Avenant n° 4 - pacte responsabilité de + **155,14 €** (augmentation des salaires versés)

Le Conseil Municipal approuve l'avenant, autorise le Maire à le signer, rappelle que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

### CIMETIERE – ACHAT CAVURNES

Pour répondre à la demande le Conseil Municipal décide de compléter le secteur cinéraire du cimetière par l'achat de 4 cavurnes pour un coût de 1 520 euros TTC, sur Monéteau, et sur Sougères, la fourniture et la pose de 3 cases columbarium, pour 3 000 euros TTC et de bordures et galets autour de la stèle, pour 3 300 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide la réalisation de ce complément funéraire, sollicite du conseil général la subvention au titre des constructions publiques, s'engage à inscrire la dépense au budget 2006.

## ACHAT TERRAIN RUE DES PERRIERES

Actuellement les bennes de ramassage des ordures ménagères n'empruntent pas la rue des Perrières, voie en impasse, car elles ne peuvent pas faire demi-tour. Plusieurs gros containers sont installés à l'angle de la rue Fernand Py, les riverains y déposent leurs sacs. Pour que les bennes passent dans la rue il faut aménager une place, au bout de la rue, pour permettre aux véhicules de faire demi-tour, et acquérir 412 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AS 337, appartenant aux consorts Guimard. Le prix proposé est de **10 euros le m<sup>2</sup>**. Le cabinet Géomexpert est chargé de l'établissement des documents d'arpentage et le Maire autorisé à signer l'acte à intervenir.

## ALIGNEMENT RUE DE LA CHAPELLE

Lors de l'aménagement du chemin de la Chapelle en rue l'emprise supplémentaire a été faite sur les parcelles sises au nord appartenant à la SCI du Gué de l'Epine qui en demande l'indemnisation. L'emprise représente une surface de 958 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnisation à **3 euros le m<sup>2</sup>**, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à Appoigny.

## VENTE MECANISME ANCIENNE HORLOGE

Depuis les travaux de la mairie, le mécanisme de l'ancienne horloge est entreposé aux services techniques. Monsieur MOUTIN, collectionneur, demande à l'acquérir au prix de **100 euros**. Le Conseil Municipal donne son accord à la vente dudit mécanisme au prix de 100 euros, commet le receveur municipal pour encaisser cette somme.

## CONTRAT DE MAINTENANCE – ASCENSEUR MAIRIE

La Société ThyssenKrupp, nous propose un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Mairie, de type ETENDU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, au prix de **2 000,00 euros HT**. La durée du contrat est de un an renouvelable par reconduction express deux fois, avec une révision de prix sur la base économique de référence PO : 01/01/2006. Le Conseil Municipal accepte le contrat présenté et autorise le Maire à le signer.

## AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE - COORDONNATEUR SPS

Dans le cadre de l'opération, il est nécessaire de s'adjoindre une mission de coordination SPS. Une consultation a été lancée auprès de 4 sociétés : APAVE, SOCOTEC, VEM, VERITAS.

Trois seulement nous ont fait parvenir une proposition, à savoir :

	<b>VEM</b>	<b>SOCOTEC</b>	<b>APAVE</b>
<b>Pièces administratives</b>	AE DC 4, 5, 7 Déclarations sur l'honneur Attestations professionnelles	AE DC 4, 5, 7 Déclarations sur l'honneur Attestations professionnelles	AE DC 4, 5, 7 Déclarations sur l'honneur Attestations professionnelles
<b>Décomposition temps</b>	<b>108 heures</b>	<b>50 heures</b>	<b>63 heures</b>
Phase conception, études	17 heures	12 heures	8 heures
Phase réalisation	91 heures	38 heures	55 heures
<b>Nombre de visites</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>48</b>
Réunions chantier	30	12 (16h)	24 (24h)
Autres visites	12	12 (12h)	24 (24h)
<b>Prix €HT</b>	<b>5 150,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>3 339,00</b>
<b>Observations</b>	+ trajet Nombre d'heures très important sur phase conception	Trajet compris Réunions mensuelles	Trajet compris Réunions bimensuelles

Les dossiers sont conformes sur le plan de la candidature, les qualités professionnelles, techniques et financières n'appellent pas d'observations particulières, pour les trois sociétés. Des réunions bimensuelles sont souhaitées compte tenu de la complexité du chantier.

La société APAVE, mieux disante est retenue.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec la société APAVE, pour un montant de **3 339,00 Euros HT**, rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2006.

## **COMMISSIONS**

VOIRIE du 21/01/06 : examinait le programme des travaux envisagés pour les trois prochaines années et retenait les travaux souhaités en 2006 ; prenait connaissance du projet d'aménagement de la RN 77 dans la traversée de Jonches et des Archies. La commission a donné son aval aux travaux de reprise d'affaissement, rue des Hirondelles pour un montant de 1 509,00 euros HT, par la SCERG, pour le marquage de la rue de Sommeville et demande l'installation d'éléments réfléchissants autour du giratoire, pour la réfection du parking du Thureau si les autres partenaires participent également et s'est déplacée rues de Londres, des Perrières et de Chemilly pour faire le point de travaux à envisager.

CULTURE ET COMMUNICATION du 31/01/06 : examinait les propositions budgétaires 2006 en ce qui concerne les différents spectacles et le budget de la bibliothèque. Elle a proposé la réactualisation des plans des zones d'activité, l'achat de quelques fournitures utiles lors des manifestations, le remplacement du journal électronique et retenu le projet n° 7 pour le logo avec quelques modifications.

COMMISSIONS : la liste des différentes commissions, mises à jour, sera jointe au prochain compte rendu, un point sera fait au prochain conseil.

COMMISSION SUBVENTIONS : la commission des finances restreinte, complétée de Mesdames Bourotte, Poitou et Sala, examinera les demandes de subventions.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune ne préempte pas

## **MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Une nouvelle modification du P.O.S. est souhaitée pour répondre à la demande d'implantation d'un transformateur dans une servitude de retrait le long de la RN 77. Pourraient être pris en compte la suppression de l'emplacement réservé à l'extension de la station d'épuration et la servitude conventionnelle sur le terrain ex-Trottier.

## **DEMANDE D'OUVERTURE TARDIVE**

Le gérant de « La Loge », suite à la fermeture de son activité « After », sollicite l'ouverture tardive de son établissement la nuit du jeudi au vendredi. Avis favorable du Conseil Municipal.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Commune/La Richardière : le Tribunal Administratif a débouté la commune dans sa quête d'obtenir le paiement des redevances d'assainissement dues par la Société La Richardière, en règlement judiciaire.
- Monsieur BIDEAU informe le Conseil Municipal des lettres envoyées par le Président de l'Association « Mieux Vivre à Monéteau » mettant en cause des élus cités nommément, la commune se réserve le droit de porter plainte.
- Madame Sylvie VALTAT a reçue une lettre de félicitations pour services rendus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui lui sera remise officiellement lors d'un match de basket en mars.
- Remerciements transmis au Conseil Municipal pour l'attribution de la bourse communale.
- M et Mme HENRY, acquéreur d'une parcelle de terrain dans le lotissement F. Brochet demande une indemnisation compte tenu de la nature du terrain, leur constructeur applique un surcoût, le Conseil Municipal n'est pas favorable.

---

### **PROCHAINES REUNIONS**

conseil municipal à 20 h 15	Lundi 6 mars 2006
vote des budgets	Lundi 27 mars 2006
commission des finances à 18 h	Jeudi 9 mars 2006

---